



Frais de Formation Contrat Pro Ecole de Commercer

Par **Nuxy**, le **04/05/2016** à **17:26**

Bonjour à tous,

Je reviens vers vous, car j'ai eu plusieurs souci de santé pendant ma formation en alternance, j'ai donc loupé pas mal de cours de mon master I.

J'ai toujours apporté un justificatif, car on m'avait précisé que seule les heures non justifiées seraient demandées à mon employeur.

Aujourd'hui celui-ci reçoit une facture mentionnant ces heures pendant lesquelles je n'ai pas pu assister au cours.

Je souhaite quitter cette école et depuis cette annonce j'ai l'impression que tout est mis en oeuvre pour que mon employeur me vire, chantage aux résultats en cours, dommage j'ai la moyenne partout, malgré ces absences etc etc...

Bref, cela me semble un peu abusif comme clause, comme le fait de devoir payer l'année suivante même si je ne suis pas dans l'école par mon entreprise.

Vous remerciant pour vos conseils,

Par **morobar**, le **04/05/2016** à **19:13**

Bonjour,

[citation] on m'avait précisé [/citation]
Qui et comment ?